

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 9 octobre 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 21 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Anaëlle COMBALBERT, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Françoise LABOUR, Camille LE BERGER, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Marie-Laurence PRAISSAC, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Fabien le MAIRE a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
M. Gérard ROCHE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS

Excusés : - Absents : Pierrick THOMAS, Yannick DUBOUT

Mme Marie-Laurence PRAISSAC a été élue secrétaire de séance

Délibération n° 9 : Remboursement transport scolaire

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 9 du 17 septembre 2024 concernant les conditions et les modalités de prise en charge par la Commune de 50% des frais transports scolaires.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des enfants pouvant bénéficier de ce remboursement.

Monsieur le Maire précise que le montant global des remboursements est de :
585 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la liste annexée à la présente délibération des enfants bénéficiant des remboursements,
- APPROUVE le montant global de : 585 €
- Dit que les crédits sont inscrits sur le budget 2026.

Ainsi fait et délibéré le 15 octobre 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Marie-Laurence PRAISSAC

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48

